

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09361

Numéro SIREN : 304 578 941

Nom ou dénomination : SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - S O F I P A R

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 22466

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2020**

BILAN AU

30-sept-20

ACTIF (en euros)	30-sept-20 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-19
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	193 676 538	20 951 646	172 724 892	136 005 228
Participations	35 490 827	-	35 490 827	35 490 827
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	157 344 620	20 112 313	137 232 307	100 512 643
Prêts et comptes courants	839 333	839 333	-	-
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	193 681 895	20 956 819	172 725 076	136 005 412
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	725 952	-	725 952	234 665
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	654 901	-	654 901	50 327 032
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	1 380 852	-	1 380 852	50 561 697
TOTAL DE L'ACTIF	195 062 747	20 956 819	174 105 928	186 567 109

PASSIF (en euros)	30-sept-20	30-sept.-19
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 696 610	901 592
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	-75 213	22 295 018
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	1 956 297	23 531 510
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	25 186 986
Emprunts et dettes financières	171 227 465	135 059 845
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534 459	471 335
Dettes fiscales et sociales	-	23 314
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	387 707	2 294 118
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	172 149 631	163 035 598
TOTAL DU PASSIF	174 105 928	186 567 109

COMPTE DE RESULTAT AU

30-sept-20

(en euros)

	30-sept-20	30-sept.-19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	2 000	2 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 000	2 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 000 558	1 750 909
Impôts, taxes et versements assimilés	12 401	3 519
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 012 959	1 754 428
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 010 959	-1 752 428
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	3 735 757	8 970 374
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	388 107	3 058 279
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	1 940 429	25 721 014
D'autres créances de l'actif immobilisé	-	144 411
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	556 496
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 940 429	26 421 921
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	3 291 261	8 938 199
Intérêts et charges assimilées	61 071	263 947
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	5 697
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	3 352 332	9 207 843
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 411 903	17 214 078
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-75 213	21 373 745
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	6 066 115
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	-	6 066 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	5 056 484
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	5 056 484
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	1 009 631
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	88 358
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 678 186	41 460 410
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 753 399	19 165 392
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	-75 213	22 295 018

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2019 - 2020**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité économique a été largement impactée par la pandémie liée à la Covid-19 qui a démarré en Chine au début de l'année 2020 et qui s'est ensuite propagée dans les autres zones du monde.

Cette pandémie a eu des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, entraînant un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

L'économie française a ainsi subi une récession massive en 2020 sous le coup de l'épidémie de Covid-19, avec une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,3%, selon une première estimation publiée par l'Insee, qui est toutefois moins mauvaise que se qu'anticipait l'institut, principalement en raison des mesures de soutien massives déployées par les pouvoirs publics pour les entreprises.

Il convient de préciser que le secteur agro-alimentaire, dans lequel opère notre société, a fait preuve d'une certaine résilience dans ce contexte, la distribution alimentaire, considérée comme un commerce essentiel, étant restée en activité pendant les confinements successifs.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2020 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN**3.1. ACTIF****3.1.1. Participations**

Les principales participations ont évolué comme suit :

	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2020
Titres de participation	35 491	-	-	35 491
TOTAL	35 491	-	-	35 491

3.1.2. T.I.A.P.

	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2020
Actions	72 244	40 000	-	112 244
Obligations	36 250	-	-	36 250
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	115 575	40 000	-	155 575

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	112 244
Obligations et titres assimilés	43 331
Intérêts courus non échus	1 770
TOTAL	157 345

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(En K€)

	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Actions	8 027	3 291	-	11 318
Obligations	911	-	-	911
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	16 019	3 291	-	19 310

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	802	-	-	802
TOTAL	802	-	-	802

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à l'ouverture 30.09.2019			Montants à la clôture 30.09.2020		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	45 000	44 088	44 222	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	5 000	5 000	5 235	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	65 575	50 468	54 444	155 575	136 265	143 741
TOTAL	115 575	99 556	103 901	155 575	136 265	143 741

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	99 556	103 901
Acquisitions de l'exercice	40 000	40 000
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-3 291	-160
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	136 265	143 741

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2020
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Prêts participatifs	750	-	-	750
TOTAL	750	-	-	750

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est présenté créances rattachées incluses, soit :

Comptes courants d'associés	0
Prêts participatifs	750
Intérêts courus non échus	89 (★)
TOTAL	839

(★) montant totalement provisionné

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Prêts participatifs	750	-	-	750
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	750	-	-	750

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Prêts participatifs	89	-	-	89
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	89	-	-	89

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée		
Créances fiscales & sociales	78	78
Autres créances	648	648
TOTAL	726	726

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2020 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 648 K€. Les créances fiscales et sociales sont constituées d'une créance d'impôt sur les sociétés pour 66 K€ (dont 66 K€ d'acomptes IS) ; et d'une créance de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 12 K€ (dont 12 K€ d'acompte de CVAE).

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2020
OPCVM	-	-	-	-
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.2. PASSIF

3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2020

La situation nette a évolué comme suit :

(en K€)

	Bilan au 30.09.2019	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2020
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	901	795	-	1 696
Résultat	22 295	-22 295	-75	-75
TOTAL	23 531	-	21 500	-75
Dividendes payés			21 500	

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

(en K€)

	Montants au 30.09.2020	Montants au 30.09.2019
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	-	25 000
Intérêts courus	-	187
TOTAL	-	25 187

Sofipar et Crédit Agricole Capital Investissement et Finance avait signé le 31 mars 2015 une convention de trésorerie d'un montant de 25 M€. L'avance de trésorerie était rémunérée au taux de 1 %. Celle-ci a été intégralement remboursée courant de l'exercice 2019/2020.

3.2.3. – Dettes financières

Les 171 227 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2020	Montants au 30.09.2019
Avances (nettes) Caisses Régionales	48 720	40 257
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	122 507	94 803
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	171 227	135 060

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534	534
Dettes fiscales & sociales	-	-
Autres dettes	388	388
TOTAL	922	922

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constitués des honoraires d'IDIA liés à la gestion du portefeuille pour un montant de 488 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2020 restant à reverser.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

	(en K€)	
	2019/2020	2018/2019
<i>Plus values nettes du portefeuille cédé</i>	-	1 010
Dotations Reprises sur portefeuille	-3 291	-8 382
Produits des participations	1 940	25 865
Dividendes	544	23 450
Obligations convertibles et titres participatifs	1 396	2 271
Prêts et comptes courants associés	-	144
Résultat financier	-61	-270
Commissions et divers	2	2
PRODUIT NET DES ACTIVITES	-1 410	18 225
Frais généraux nets	-2 013	-1 754
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	-3 423	16 471
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-88
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	-3 423	16 383
QP des coparticipants	3 348	5 912
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-75	22 295

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2019	QP d'exploitation et plus values 30.09.2020	QP Provisions ou reprises 30.09.2019	QP Provisions ou reprises 30.09.2020	QP Pertes 30.09.2019	QP Pertes 30.09.2020	Résultat Associés 30.09.2019	Résultat Associés 30.09.2020
Crédit Agricole								
Capital	872	-397	-6 599	-2 633	-	-	-5 727	-3 030
Investissement et Finance								
Caisses Régionales	1 597	341	-1 782	-658	-	-	-185	-317
Sous-total	2 469	-56	-8 381	-3 291	-	-	-5 912	-3 347
SOFIPAR	-	-1	-	-	-	-	-	-1
TOTAL	2 469	-57	-8 381	-3 291	-	-	-5 912	-3 348

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2020.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-75	-	-75
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	-75	-	-75

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2020. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -722 K€ incorporé aux déficits antérieurs.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2020. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -58 K€. 66 K€ d'acomptes ont été versés au cours de l'exercice.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 5.1. Engagements donnés : 54 592 K€
Les engagements donnés sont des promesses de vente données.
- 5.2. Engagements reçus : 70 856 K€
Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant

- 6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 1,95 M€ TTC pour l'exercice.

- 6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 47 K€.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, ainsi qu'au titre du contrôle d'un acompte sur dividendes. Aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2020

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires																																	
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication <i>1. Filiales (détenues à plus de 50%) :</i> <table> <tr> <td>Cansa holding</td> <td>672</td> <td>970</td> <td>73,80</td> <td>493</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>30 618</td> <td>22 254</td> <td>31-déc-19</td> </tr> </table> <i>2. Participations (détenues entre 10% et 50%)</i> <table> <tr> <td>Cariou Holding</td> <td>70 000</td> <td>-1 704</td> <td>50,00</td> <td>34 998</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-1 484</td> <td>-</td> <td>31-déc-19</td> </tr> <tr> <td>Avril Pôle Animal (ex Sofial)</td> <td>21 154</td> <td>34 031</td> <td>10,64</td> <td>12 717</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>3 424</td> <td>-</td> <td>31-déc-19</td> </tr> </table>											Cansa holding	672	970	73,80	493	-	-	-	30 618	22 254	31-déc-19	Cariou Holding	70 000	-1 704	50,00	34 998	-	-	-	-1 484	-	31-déc-19	Avril Pôle Animal (ex Sofial)	21 154	34 031	10,64	12 717	-	-	-	3 424	-	31-déc-19
Cansa holding	672	970	73,80	493	-	-	-	30 618	22 254	31-déc-19																																	
Cariou Holding	70 000	-1 704	50,00	34 998	-	-	-	-1 484	-	31-déc-19																																	
Avril Pôle Animal (ex Sofial)	21 154	34 031	10,64	12 717	-	-	-	3 424	-	31-déc-19																																	
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication <i>1. Filiales (détenues à plus de 50%) :</i> NEANT <i>2. Participations (détenues entre 10% et 50%)</i> NEANT																																											

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
b) Impôts sur les sociétés du gérant	0	0	0	0	0
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-164 004	-290 937	-267 626	22 295 018	-75 213
d) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	21 500 000
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-8,20	-14,55	-13,38	1 114,75	-3,76
b) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	1 075,00
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-



SOFIPAR

Siège social : 12, place des Etats Unis – 92120 Montrouge Cedex
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

SOFIPAR

Siège social : 12, place des Etats Unis – 92120 Montrouge Cedex

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 300 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFIPAR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation du portefeuille

Dans le cadre de nos appréciations des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations effectuées ainsi que des hypothèses sous-jacentes de valorisation. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère raisonnable et approprié de la valeur nette comptable des titres en portefeuille et de la correcte prise en compte des indices éventuels de perte de valeur des titres sur la base des estimations qui nous ont été fournies.

Opérations faites en commun

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte comptabilisation des « Opérations faites en commun » et des résultats des sociétés en participation. Nous avons également vérifié la correcte estimation et comptabilisation du résultat en propre de Sofipar.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 mars 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis BERNARD', written over a horizontal line.

Francis BERNARD
Associé

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2020**

BILAN AU

30-sept-20

ACTIF (en euros)	30-sept-20 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-19
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	193 676 538	20 951 646	172 724 892	136 005 228
Participations	35 490 827	-	35 490 827	35 490 827
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	157 344 620	20 112 313	137 232 307	100 512 643
Prêts et comptes courants	839 333	839 333	-	-
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	193 681 895	20 956 819	172 725 076	136 005 412
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	725 952	-	725 952	234 665
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	654 901	-	654 901	50 327 032
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	1 380 852	-	1 380 852	50 561 697
TOTAL DE L'ACTIF	195 062 747	20 956 819	174 105 928	186 567 109

PASSIF (en euros)	30-sept-20	30-sept.-19
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 696 610	901 592
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	-75 213	22 295 018
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	1 956 297	23 531 510
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	25 186 986
Emprunts et dettes financières	171 227 465	135 059 845
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534 459	471 335
Dettes fiscales et sociales	-	23 314
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	387 707	2 294 118
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	172 149 631	163 035 598
TOTAL DU PASSIF	174 105 928	186 567 109

COMPTE DE RESULTAT AU

30-sept-20

(en euros)

	30-sept-20	30-sept.-19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	2 000	2 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 000	2 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 000 558	1 750 909
Impôts, taxes et versements assimilés	12 401	3 519
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 012 959	1 754 428
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 010 959	-1 752 428
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	3 735 757	8 970 374
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	388 107	3 058 279
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	1 940 429	25 721 014
D'autres créances de l'actif immobilisé	-	144 411
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	556 496
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 940 429	26 421 921
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	3 291 261	8 938 199
Intérêts et charges assimilées	61 071	263 947
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	5 697
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	3 352 332	9 207 843
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 411 903	17 214 078
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-75 213	21 373 745
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	6 066 115
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	-	6 066 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	5 056 484
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	5 056 484
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	1 009 631
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	88 358
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 678 186	41 460 410
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 753 399	19 165 392
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	-75 213	22 295 018

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2019 - 2020**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité économique a été largement impactée par la pandémie liée à la Covid-19 qui a démarré en Chine au début de l'année 2020 et qui s'est ensuite propagée dans les autres zones du monde.

Cette pandémie a eu des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, entraînant un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement.

L'économie française a ainsi subi une récession massive en 2020 sous le coup de l'épidémie de Covid-19, avec une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,3%, selon une première estimation publiée par l'Insee, qui est toutefois moins mauvaise que se qu'anticipait l'institut, principalement en raison des mesures de soutien massives déployées par les pouvoirs publics pour les entreprises.

Il convient de préciser que le secteur agro-alimentaire, dans lequel opère notre société, a fait preuve d'une certaine résilience dans ce contexte, la distribution alimentaire, considérée comme un commerce essentiel, étant restée en activité pendant les confinements successifs.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2020 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2020
Titres de participation	35 491	-	-	35 491
TOTAL	35 491	-	-	35 491

3.1.2. T.I.A.P.

	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2020
Actions	72 244	40 000	-	112 244
Obligations	36 250	-	-	36 250
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	115 575	40 000	-	155 575

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	112 244
Obligations et titres assimilés	43 331
Intérêts courus non échus	1 770
TOTAL	157 345

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(En K€)

	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Actions	8 027	3 291	-	11 318
Obligations	911	-	-	911
Titres participatifs	7 081	-	-	7 081
TOTAL	16 019	3 291	-	19 310

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	802	-	-	802
TOTAL	802	-	-	802

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à l'ouverture 30.09.2019			Montants à la clôture 30.09.2020		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	45 000	44 088	44 222	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	5 000	5 000	5 235	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	65 575	50 468	54 444	155 575	136 265	143 741
TOTAL	115 575	99 556	103 901	155 575	136 265	143 741

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	99 556	103 901
Acquisitions de l'exercice	40 000	40 000
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-3 291	-160
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	136 265	143 741

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2020
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Prêts participatifs	750	-	-	750
TOTAL	750	-	-	750

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est présenté créances rattachées incluses, soit :

Comptes courants d'associés	0
Prêts participatifs	750
Intérêts courus non échus	89 (★)
TOTAL	839

(★) montant totalement provisionné

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Prêts participatifs	750	-	-	750
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	750	-	-	750

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2019	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2020
Prêts participatifs	89	-	-	89
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	89	-	-	89

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée		
Créances fiscales & sociales	78	78
Autres créances	648	648
TOTAL	726	726

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2020 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 648 K€. Les créances fiscales et sociales sont constituées d'une créance d'impôt sur les sociétés pour 66 K€ (dont 66 K€ d'acomptes IS) ; et d'une créance de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 12 K€ (dont 12 K€ d'acompte de CVAE).

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2019	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2020
OPCVM	-	-	-	-
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.2. PASSIF

3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2020

La situation nette a évolué comme suit :

(en K€)

	Bilan au 30.09.2019	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2020
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	901	795	-	1 696
Résultat	22 295	-22 295	-75	-75
TOTAL	23 531	-	21 500	-75
Dividendes payés			21 500	

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

(en K€)

	Montants au 30.09.2020	Montants au 30.09.2019
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	-	25 000
Intérêts courus	-	187
TOTAL	-	25 187

Sofipar et Crédit Agricole Capital Investissement et Finance avait signé le 31 mars 2015 une convention de trésorerie d'un montant de 25 M€. L'avance de trésorerie était rémunérée au taux de 1 %. Celle-ci a été intégralement remboursée courant de l'exercice 2019/2020.

3.2.3. – Dettes financières

Les 171 227 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2020	Montants au 30.09.2019
Avances (nettes) Caisses Régionales	48 720	40 257
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	122 507	94 803
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	171 227	135 060

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534	534
Dettes fiscales & sociales	-	-
Autres dettes	388	388
TOTAL	922	922

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constitués des honoraires d'IDIA liés à la gestion du portefeuille pour un montant de 488 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2020 restant à reverser.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

	(en K€)	
	2019/2020	2018/2019
<i>Plus values nettes du portefeuille cédé</i>	-	1 010
Dotations Reprises sur portefeuille	-3 291	-8 382
Produits des participations	1 940	25 865
Dividendes	544	23 450
Obligations convertibles et titres participatifs	1 396	2 271
Prêts et comptes courants associés	-	144
Résultat financier	-61	-270
Commissions et divers	2	2
PRODUIT NET DES ACTIVITES	-1 410	18 225
Frais généraux nets	-2 013	-1 754
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	-3 423	16 471
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-88
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	-3 423	16 383
QP des coparticipants	3 348	5 912
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-75	22 295

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2019	QP d'exploitation et plus values 30.09.2020	QP Provisions ou reprises 30.09.2019	QP Provisions ou reprises 30.09.2020	QP Pertes 30.09.2019	QP Pertes 30.09.2020	Résultat Associés 30.09.2019	Résultat Associés 30.09.2020
Crédit Agricole								
Capital	872	-397	-6 599	-2 633	-	-	-5 727	-3 030
Investissement et Finance								
Caisses Régionales	1 597	341	-1 782	-658	-	-	-185	-317
Sous-total	2 469	-56	-8 381	-3 291	-	-	-5 912	-3 347
SOFIPAR	-	-1	-	-	-	-	-	-1
TOTAL	2 469	-57	-8 381	-3 291	-	-	-5 912	-3 348

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2020.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-75	-	-75
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	-75	-	-75

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2020. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -722 K€ incorporé aux déficits antérieurs.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2020. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -58 K€. 66 K€ d'acomptes ont été versés au cours de l'exercice.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 5.1. Engagements donnés : 54 592 K€
Les engagements donnés sont des promesses de vente données.
- 5.2. Engagements reçus : 70 856 K€
Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant

- 6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 1,95 M€ TTC pour l'exercice.

- 6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 47 K€.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, ainsi qu'au titre du contrôle d'un acompte sur dividendes. Aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2020

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires																																	
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication <i>1. Filiales (détenues à plus de 50%) :</i> <table> <tr> <td>Cansa holding</td> <td>672</td> <td>970</td> <td>73,80</td> <td>493</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>30 618</td> <td>22 254</td> <td>31-déc-19</td> </tr> </table> <i>2. Participations (détenues entre 10% et 50%)</i> <table> <tr> <td>Cariou Holding</td> <td>70 000</td> <td>-1 704</td> <td>50,00</td> <td>34 998</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-1 484</td> <td>-</td> <td>31-déc-19</td> </tr> <tr> <td>Avril Pôle Animal (ex Sofial)</td> <td>21 154</td> <td>34 031</td> <td>10,64</td> <td>12 717</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>3 424</td> <td>-</td> <td>31-déc-19</td> </tr> </table>											Cansa holding	672	970	73,80	493	-	-	-	30 618	22 254	31-déc-19	Cariou Holding	70 000	-1 704	50,00	34 998	-	-	-	-1 484	-	31-déc-19	Avril Pôle Animal (ex Sofial)	21 154	34 031	10,64	12 717	-	-	-	3 424	-	31-déc-19
Cansa holding	672	970	73,80	493	-	-	-	30 618	22 254	31-déc-19																																	
Cariou Holding	70 000	-1 704	50,00	34 998	-	-	-	-1 484	-	31-déc-19																																	
Avril Pôle Animal (ex Sofial)	21 154	34 031	10,64	12 717	-	-	-	3 424	-	31-déc-19																																	
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication <i>1. Filiales (détenues à plus de 50%) :</i> NEANT <i>2. Participations (détenues entre 10% et 50%)</i> NEANT																																											

**SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (SOFIPAR)**
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
304 578 941 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 MARS 2021

Le 26 mars 2021 à 9 heures, au siège social,

La société CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE, société anonyme au capital de 687 621 568 €, dont le siège social est situé 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, 356 849 599 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Christophe Blanchy, Directeur Général,

Associée unique de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (ci-après « **SOFIPAR** » ou la « **Société** ») en sa qualité de propriétaire de la totalité des 20 000 actions composant le capital social,

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, étant absent et excusé,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2020 tels qu'ils ont été présentés et dont le total du bilan s'élève à 174 105 928 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui ressort à -75 213,07 € au compte report à nouveau qui passera ainsi de 1 696 609,66 € à 1 621 396,59 €.

L'Assemblée générale prend acte que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents :

Exercice 2019	21.500.000,00 €
Exercice 2018	Néant
Exercice 2017	Néant

Cette décision est adoptée.



TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de la société en participation 7I LESIEUR de 4 012 889,29 € de la manière suivante :

Nord Est Expansion :	-657 852,37 €
CACIF :	-3 347 819,38 €
SOFIPAR :	-7 217,54 €

Cette décision est adoptée.

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 8E D2 de 56 205,58 € de la manière suivante :

Caisse Régionale Sud Rhône Alpes :	28 102,79 €
CACIF :	27 540,73 €
SOFIPAR :	562,06 €

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE CAPITAL
INVESTISSEMENT & FINANCE
Représenté par M. Christophe BLANCHY

